DOSSIER DE PRESSE

DLAL FEAMP

Un programme pour la pêche et les cultures marines sur Thau et sa bande côtière de Frontignan à Agde

Avril 2017

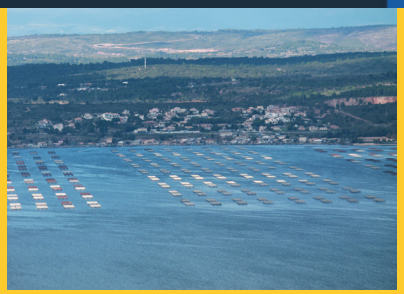

1 objectif prioritaire

Créer et maintenir
des emplois directs
ou indirects dans les filières pêche et cultures marines

1 fonds européen

pour faire émerger
des projets de développement local
sur le territoire

1 programme ouvert à tous

Chaque porteur
de projet professionnel (public ou privé)
peut candidater

DLAL FEAMP : une ambition collective pour la pêche et les cultures marines sur Thau et sa bande côtière

Yves Michel, président et François Commeinhes, vice-président du Syndicat mixte du bassin de Thau ont lancé vendredi 21 avril au musée de la Mer à Sète la stratégie DLAL FEAMP pour le territoire de Thau et sa bande côtière de Frontignan à Agde en présence des représentants de la pêche et des cultures marines et de l'agriculture.

Ce programme européen a pour objectif prioritaire le maintien et la création d'emplois dans ces filières. Le fonds FEAMP se décline en stratégies de développement local par des acteurs locaux (DLAL) afin de mieux prendre en compte les enjeux des territoires.

Une large concertation a été lancée début 2016 associant les professionnels des filières concernées et leurs représentants mais aussi les collectivités, les associations, les chambres consulaires… pour aboutir à l'élaboration d'une stratégie locale pour le développement des activités de pêche et de cultures marines sur Thau et sa bande côtière.

4 défis ont été identifiés :
- **Valoriser les productions**
- **Favoriser l'innovation et la diversification**
- **Promouvoir les métiers, les produits et le territoire**
- **Coopérer avec les autres bassins de production**

Cette stratégie a séduit la Région Occitanie, organisme intermédiaire de gestion de ces fonds européens qui a retenu le projet présenté par le Syndicat mixte du bassin de Thau pour le territoire. Les professionnels, les associations, les collectivités en lien avec ces secteurs d'activité vont pouvoir déposer des projets. Ceux-ci devront s'inscrire dans un ou plusieurs des 4 défis identifiés dans la stratégie.

Le Syndicat mixte du bassin de Thau, désigné structure porteuse à la demande des professionnels, recevra les candidatures, accompagnera les porteurs de projet dans le montage des dossiers et la recherche de financements complémentaires auprès de la Région, du Département, de l'Agence de l'eau, des intercommunalités… La sélection sera effectuée par un Comité de sélection et de pilotage réunissant tous les partenaires.

Doté d'environ 700 000 euros, ce fonds va permettre de faire émerger des projets à hauteur de 1,7 millions d'euros, 20% étant obligatoirement à la charge des maîtres d'ouvrage.

Cette stratégie DLAL FEAMP est une belle opportunité d'aider ces professions confrontées à de nombreux enjeux économiques, environnementaux, sociaux. « *C'est tout un territoire qui se met en marche pour valoriser ces activités traditionnelles de pêche et de cultures marines et aider ces filières à se développer et à créer des emplois* », a souligné Yves Michel.

Les fonds FEAMP

Le FEAMP est le fonds de l'Union européenne (UE) pour les affaires maritimes et la pêche sur la période 2014-2020. Il est piloté au plan régional par la Région Occitanie.
Le fonds
• Aide les pêcheurs à adopter des pratiques de pêche durable.
• Aide les populations côtières à diversifier leurs activités économiques.
• Finance des projets destinés à créer des emplois et à améliorer la qualité de vie le long du littoral européen.
Le programme DLAL FEAMP, anciennement AXE 4 du FEP, fait l'objet de démarches locales associant tous les acteurs concernés qui élaborent des stratégies d'intervention. Il est animé au plan local par des structures porteuses choisies par la Région dans le cadre d'un appel à projet.
Une fois la stratégie DLAL élaborée, le Fonds sert à cofinancer des opérations, en complément d'autres financements.

La stratégie DLAL

Une démarche locale

Le programme s'étend sur le territoire de Thau et sa bande côtière de Frontignan à Agde. Il concerne le périmètre des 14 communes de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau et 4 communes de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée.

Une action concertée

La stratégie DLAL Thau et sa bande côtière a été élaborée suite à une large concertation lancée début 2016. Elle s'inscrit dans les grands axes de la stratégie définie par l'Europe et intègre les priorités et attentes des acteurs locaux en termes de développement local. Pour être éligibles, les projets doivent s'inscrire dans les objectifs de cette stratégie.

Des projets construits pour et avec les professionnels

Les professionnels de la pêche et des cultures marines sont parties prenantes de l'élaboration de la stratégie DLAL FEAMP Thau et sa bande côtière depuis la phase de diagnostic jusqu'à sa finalisation. Leurs représentants sont membres du Comité de sélection et de pilotage qui sera chargé de déterminer l'éligibilité des projets. Ils participeront aux groupes de travail thématiques créés pour animer la démarche. Tout l'enjeu de cette concertation est bien d'adapter le pilotage de ces fonds européens aux enjeux propres au territoire avec l'objectif prioritaire de créer et maintenir l'emploi dans ces filières clés pour l'économie et l'attractivité du bassin de Thau et de sa bande côtière.

Les 4 défis pour un développement durable des filières pêche et cultures marines sur Thau et sa bande côtière

VALORISER LES PRODUCTIONS

Renforcer les circuits courts et la vente directe
Faire reconnaître la qualité des produits et des services
Créer et diffuser de nouveaux produits

PROMOUVOIR LES MÉTIERS, LES PRODUITS ET LE TERRITOIRE

Susciter des vocations pour maintenir l'emploi
Partager les savoirs et les bonnes pratiques
Valoriser l'image des activités et des produits auprès des différents publics

FAVORISER L'INNOVATION ET LA DIVERSIFICATION

Diversifier les activités et les clientèles
Innover dans les productions, les techniques et les modes de gestion
Améliorer les connaissances en lien étroit avec les pêcheurs et les conchyliculteurs

COOPÉRER AVEC LES AUTRES BASSINS DE PRODUCTION

Soutenir les démarches professionnelles de collaboration
Partager des savoir-faire et des expériences avec des territoires confrontés aux mêmes problématiques
Accompagner des programmes de recherche action conduits pour et avec les professionnels

Le DLAL FEAMP Thau et sa bande côtière : mode d'emploi

Qui sont les bénéficiaires ?

Tout porteur de projet public ou privé peut déposer un projet à condition d'exercer une activité en lien avec les filières pêche et cultures marines ou aquaculture.

Quels financements ?

Doté d'environ 700 000 euros, le fonds DLAL FEAMP va permettre de faire émerger jusqu'à 1,7 millions de projets sur le territoire.
Les projets sont financés à 40% par les fonds FEAMP, 20% étant obligatoirement à la charge des maîtres d'ouvrage. Le Syndicat mixte du bassin de Thau, désigné structure porteuse pour cette action, sera chargé d'aider les porteurs de projet à rechercher les financements complémentaires auprès de la Région, du Département, de l'Agence de l'eau, des intercommunalités…

Quels sont les critères de sélection ?

Les projets doivent s'inscrire dans les défis identifiés dans la stratégie DLAL (lire page 4).
Ils sont sélectionnés en fonction de :

- leur impact économique,
- leur impact sur l'emploi,
- leur dimension collective,
- leur cohérence et les synergies avec les projets existants ou à venir sur le territoire.

Comment déposer un projet ?

Les fiches projet sont élaborées par le Syndicat mixte du bassin de Thau qui aide les demandeurs à formaliser leur projet. Le projet est soumis pour avis au Comité de sélection et de pilotage. Si cet avis est positif, le Syndicat aide le demandeur à remplir son dossier de demande de subvention. Ce dossier est à nouveau soumis à l'avis du Comité de sélection et de pilotage. Si cet avis est positif, le dossier est transmis à la Région Occitanie et aux autres financeurs potentiels.

1. Je contacte le SMBT pour élaborer une **fiche projet :** *dlalbassindethau@smbt.fr*
2. Mon **projet** est soumis à l'avis du Comité de Sélection et de Pilotage.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

3. Je remplis le **dossier de demande de subvention** FEAMP avec l'aide du SMBT.
4. Mon dossier de demande de subvention est soumis à l'avis du comité de sélection et de pilotage.

AVIS POSITIF

5. Le SMBT adresse l'avis de sélection et le dossier de subvention à la Région Occitanie.

Le DLAL FEAMP Thau et sa bande côtière

Qui fait quoi ?

L'organisme intermédiaire de gestion

Sur le territoire, la Région Occitanie gère les fonds FEAMP. Elle fait appel à des structures porteuses pour l'animation des stratégies DLAL.

La structure de gestion

Le Syndicat mixte du bassin de Thau anime la démarche DLAL et aide les acteurs à concrétiser leurs projets.

Le GALPA

C'est le Groupe d'Action Locale de la Pêche et de l'Aquaculture. Il regroupe l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et scientifiques concernés par le programme.

Le Comité technique

Il réunit les partenaires financiers. Il contrôle la cohérence du projet avec la stratégie locale et les objectifs européens.

Le Comité de Sélection et Pilotage (CSP)

Il sélectionne les dossiers qui seront soumis à accord de financement.

Le Syndicat mixte du bassin de Thau, structure porteuse

Le Syndicat mixte a été désigné à la demande des professionnels structure porteuse du GALPA Thau et sa bande côtière de Frontignan à Agde. Il est chargé d'animer et de coordonner la démarche au plan local. Il aide les porteurs de projet à solliciter les fonds FEAMP et autres aides extérieures complémentaires. Il assiste le porteur de projet dans l'élaboration de sa fiche projet.

Ses missions :

- Informer sur le programme DLAL FEAMP
- Accompagner les porteurs de projet : un appui technique à la réflexion pour la construction du projet et une aide au montage de dossier
- Organiser la concertation

Le SMBT, c'est :

- une solide expérience en matière de développement local et d'ingénierie territoriale,
- une collaboration permanente avec les partenaires financiers qui soutiennent le territoire (Europe, Agence de l'eau, Région, Département),
- une connaissance fine du territoire et des enjeux liés à la pêche et aux cultures marines.

En savoir plus sur le DLAL FEAMP Thau et sa bande côtière de Frontignan à Agde

Rendez-vous sur www.dlalbassindethau.fr (mise en ligne prévue le 15 mai)

Contact : dlalbassindethau@smbt.fr

UNION EUROPEENNE

l'Europe s'engage en France avec le FEAMP

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Syndicat mixte du bassin de Thau

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

Département Hérault